

Une nouvelle gouvernance du sport français

CROS Nouvelle Aquitaine
28 mars 2019



1. Rappel historique

- Action Publique 2022
- Pourquoi une nouvelle gouvernance du sport ?
- Le budget du Ministère des Sports, la pétition
- Les 3 engagements du Président du CNOSF

2. Point de situation

- L'Agence, un Président, un préfigurateur
- Objectif et champ d'action de l'Agence
- Les instances
- Le haut niveau et la haute performance
- Le développement des pratiques
- Le développement fédéral, la prédominance du projet fédéral et des clubs
- Les politiques territoriales
- Le budget
- Les aspects législatifs
- L'agenda

3. Perspectives immédiates

- 2019, année de transition et d'accompagnement
- Le projet du mouvement sportif au-delà de l'Agence
- Les CTS

1- RAPPEL HISTORIQUE

- Action Publique 2022
- Pourquoi une nouvelle gouvernance du sport ?
- Le budget du Ministère des Sports, la pétition
- Les 3 engagements du Président du CNOSF

1- RAPPEL HISTORIQUE

ACTION PUBLIQUE 2022

Action Publique 2022 avait proposé la séparation du haut niveau (Etat et mouvement sportif) du Développement (laissé aux collectivités territoriales).

Cela a été l'objet d'une discussion très dure entre AP 22, le CNOSF et le Ministère des Sports, arbitrée en avril 2018 par le Président de la République en faveur de la création d'une **agence unique chapeautant haut niveau et développement**, devant assurer un lien avec les territoires et au service des ambitions sportives et olympiques de notre pays.

1- RAPPEL HISTORIQUE

POURQUOI UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT?

La perspective d'organiser les JOP de Paris en 2024 constitue en outre une opportunité exceptionnelle pour faire évoluer le modèle sportif français.

Ce modèle, dont les fondements remontent aux années 1960, doit être en phase avec les nouvelles attentes des pratiquants et des acteurs sportifs représentés dans toute leur diversité et, plus largement, avec les enjeux de notre société.

Avec Paris 2024 en ligne de mire, cette nouvelle organisation du sport en France doit être conçue pour permettre une transformation durable de l'organisation du sport au service de l'excellence sportive poursuivie par notre pays.

1- RAPPEL HISTORIQUE

POURQUOI UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT?

L'excellence sportive poursuivie par notre pays notamment dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 repose sur plusieurs enjeux :

- D'une part, sa performance éducative et sociale reposant sur sa capacité à diffuser sur tout le territoire un engouement pour la pratique du sport pour tous, en particulier associative, tout au long de la vie ;
- D'autre part, sa capacité à s'organiser pour que les athlètes français soient au rendez-vous de la performance sportive et des grandes compétitions internationales ;
- Enfin, la capacité de notre pays à accueillir les JOP 2024 dans des infrastructures modernes, durables et sécurisées, qui serviront également l'héritage pour le plus grand nombre. Ce sont les enjeux portés par le Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

1- RAPPEL HISTORIQUE

POURQUOI UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT?

Les représentants des 4 acteurs au sein du comité de pilotage se sont accordés unanimement sur la création d'une agence qui chapeaute haut niveau et développement et qu'il y ait un lien avec les territoires avec la création également d'une **conférence des financeurs** (incluant le Mouvement sportif).

Malgré la pression de certains souhaitant que l'agence se fasse sous forme d'EPA (comme le CNDS), c'est l'option du **Groupement d'Intérêt Public (GIP)** qui a été retenue.

1- RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS EN 2019

Nous avons tous pu constater une baisse du budget du Ministère des sports, avec en plus un trouble venant des moyens mis à disposition de la Solideo transitant par le Ministère des Sports mais provenant d'un fonds spécial.

Pour rappel, le budget des sports était de 515 M€ (incluant le CNDS évidemment) en 2017. Il est passé à 529 M€ en 2018, mais avec 48 M€ pour la Solideo, et donc « seulement » 481 M€ pour les sports.

RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS EN 2019

On notera toutefois que sur le résultat final 40M€ n'ont pas été engagés. Le Ministère des sports ayant négocié qu'une partie soit réaffectée, ayant fait des choix internes, il s'avère que 25M€ supplémentaires ont été fléchés sur le haut niveau et 15M€ autres sur le développement.

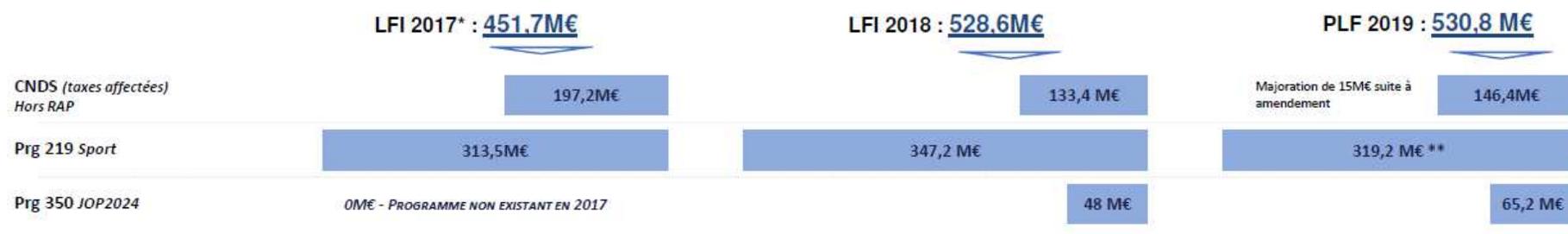
A la suite de la présentation devant la commission des finances de l'Assemblée nationale faite conjointement par la Ministre et le Ministre du budget, 15M€ supplémentaires ont pu être obtenus en augmentant le plafond de la taxe Buffet et ont été rajoutés aux moyens prévus pour le développement.

Ainsi aboutit-on au paradoxe (positif) d'un budget des sports en baisse, à 451M€ au lieu de 481M€, car des moyens ont été affectés à la Solideo, à hauteur de 65M€, ce qui porte l'ensemble à 516M€ (à comparer avec 529M€ en 2018) et d'un budget à la hauteur pour ce qui est de l'agence.

1- RAPPEL HISTORIQUE

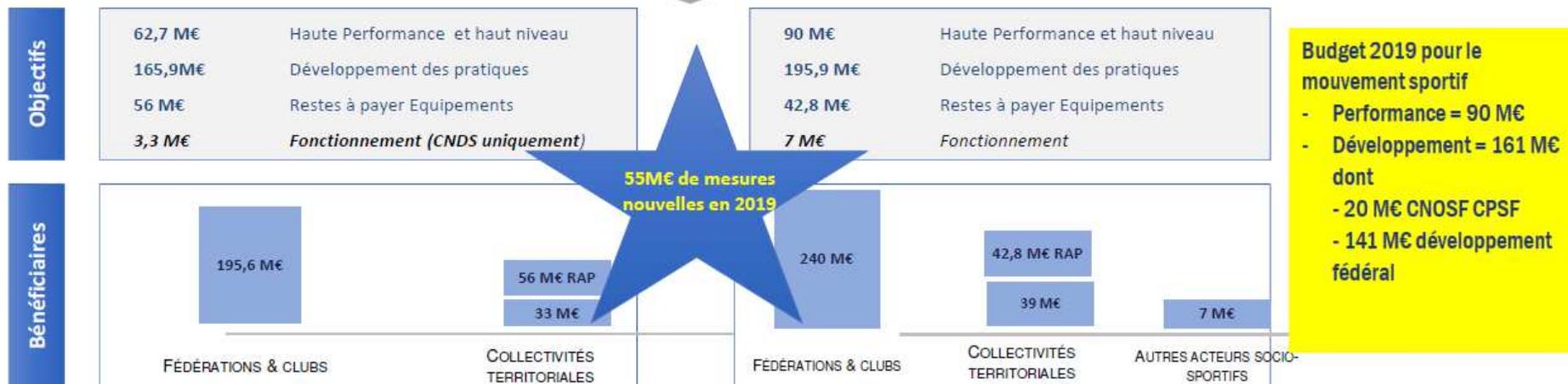
LE BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS EN 2019

2019 UNE ANNÉE DE TRANSITION LE BUDGET DU MINISTÈRE DES SPORTS



Zoom sur l'Agence

Budget équivalent en 2018 hors subventions CNOSF et CPSF = **11 M€**



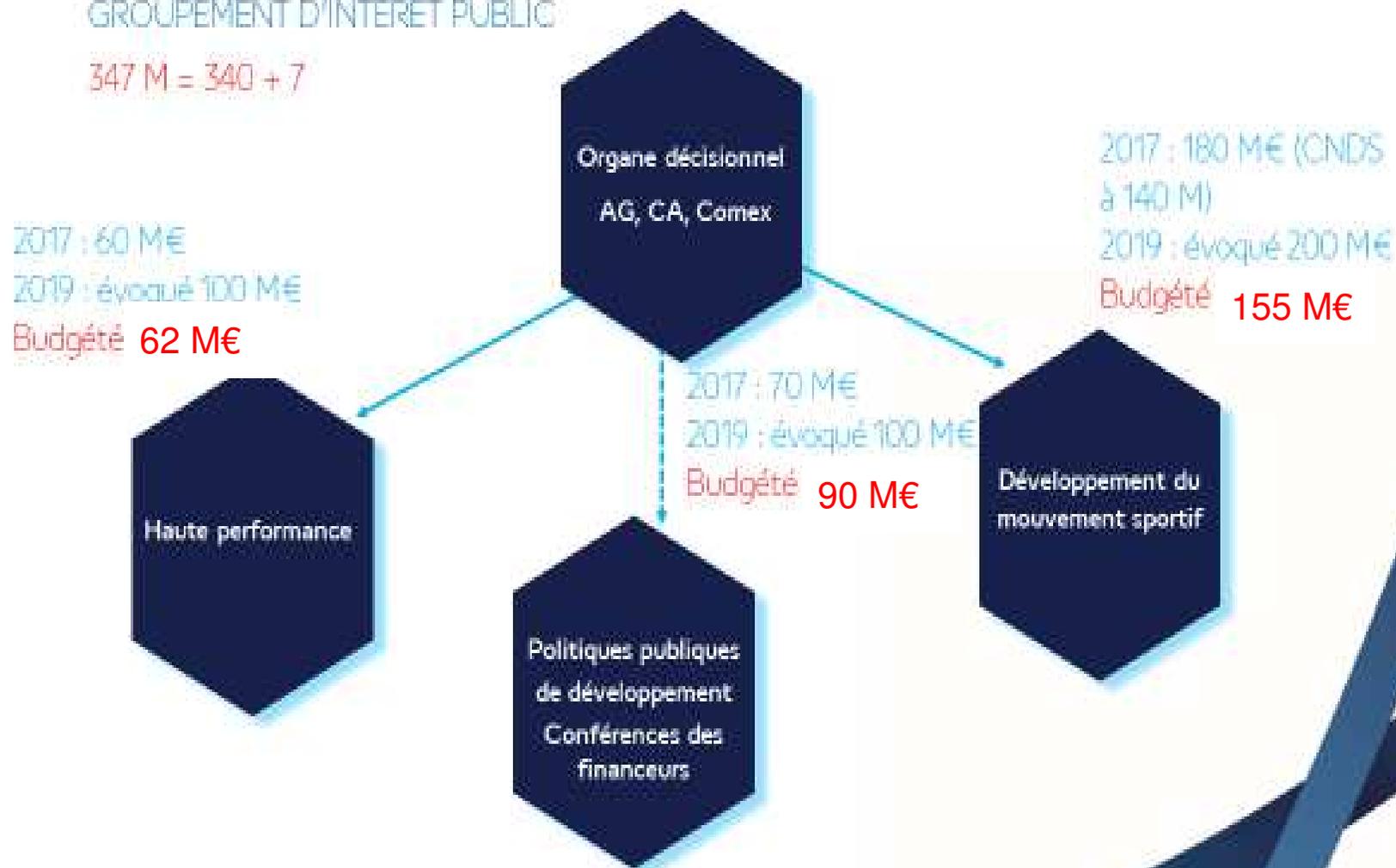
*Traitements opérés pour raisonner à « structure constante » concernant l'année 2017 : (i) Retrait de la réserve parlementaire 2017 à hauteur de 6,7 M€ ; (ii) Reventilation sur l'année 2017 entre le CNDS et le programme sport des 72,78 M€ transférés en 2018 du CNDS vers le programme sport

**Redéploiement de 40 M€ sur le programme 219 suite au recalibrage du dispositif de compensation des exonérations de charges pour les arbitres (coût surévalué en 2018) et amendement de 15 millions donnant 55 meuros de mesures nouvelles

ORGANISATION ET FINANCEMENT

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

347 M = 340 + 7



1- RAPPEL HISTORIQUE

LE BUDGET, LA PÉTITION

La pétition mise en place par le mouvement sportif a recueilli 255 000 signatures.

C'est largement en deçà du potentiel du mouvement sportif et de ses sympathisants. C'est un constat et les explications sont nombreuses et variées.

On doit constater que le relais Clubs n'a pas fonctionné. Néanmoins et sur le plan qualitatif, il y a eu de nombreux relais, notamment de parlementaires ou de collectivités territoriales , en particulier l'ANDES, qui ont contribué à sensibiliser l'opinion et le gouvernement (remarque sur le seuil de 350M€).

1- RAPPEL HISTORIQUE

LES 3 ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DU CNOSF

Le 18 septembre, à l'issue du Conseil d'administration du CNOSF, j'avais pris trois engagements :

- Sur un fonctionnement plus souple de la commission olympique ;
- Sur le respect de l'autonomie des fédérations eu égard à d'éventuelles contraintes législatives sur la gouvernance des fédérations ;
- Sur la situation des CTS.

J'ai renouvelé ces trois engagements lors de mon intervention du 16/11 devant les fédérations et en présence de la Ministre.

2- POINT DE SITUATION

- L'Agence, un Président, un préfigurateur
- L'agenda
- Les instances
- Le haut niveau et la haute performance
- Le développement des pratiques
- Le développement fédéral, la prédominance du projet fédéral et des clubs
- 2019, année de transition et d'accompagnement
- Les politiques territoriales
- Le budget de l'Agence
- Les aspects législatifs
- Les CTS

2- POINT DE SITUATION

L'AGENCE, UN PRÉSIDENT, UN PRÉFIGURATEUR

Jean Castex a été nommé Président de l'Agence, son positionnement de DIJOP permet de conclure au rapprochement avec la stratégie des JOP de Paris 2024 et garantit une meilleure cohésion d'ensemble.

Frédéric Sanaur été désigné comme préfigurateur de l'Agence par la Ministre des Sports.

↳ 1^{ère} mission : coordonner la rédaction des statuts du GIP

2- POINT DE SITUATION

L'AGENDA

- 9 février **2019** : envoi du projet de convention constitutive de l'Agence aux membres
- 13 février **2019** : Comité de préfiguration de l'Agence nationale du Sport
- 19 février **2019** : Conseil d'Administration du CNDS
- 27 février **2019** : Réunion interministérielle pour valider les modifications à la convention constitutive
- 19 mars **2019** : Assemblée générale exceptionnelle du CNOSF – validation des statuts et élection des représentants du mouvement sportif au sein des instances de l'Agence
- 2 avril **2019** : Assemblée générale constitutive de l'Agence nationale du sport // **Report fin avril – début mai 2019**

2- POINT DE SITUATION

LES INSTANCES DE L'AGENCE

Parmi les points forts du GIP figure la gouvernance partagée avec une répartition des voix :

- **30%** pour les représentants de l'Etat,
- **30%** pour les collectivités territoriales,
- **30%** pour le mouvement sportif,
- **10%** restants allant aux représentants du monde économique et social.

2- POINT DE SITUATION

LES INSTANCES DE L'AGENCE

Il appartient à chacun des membres de l'Agence de désigner ses représentants.

Représentants du Mouvement sportif au Conseil d'Administration de l'Agence : 6 représentants titulaires (+ 6 suppléants) :

- ↳ Président du CNOSF
 - ↳ Présidente du CPSF
 - ↳ 1 représentant FD olympiques
 - ↳ 1 représentant FD non olympiques unisport
 - ↳ 1 représentant FD non olympiques multisport
 - ↳ 1 représentant du sport professionnel
- ↳ Elus lors de l'AGE du CNOSF le 19 mars 2019.

2- POINT DE SITUATION

LES INSTANCES DE L'AGENCE

Représentants du mouvement sportif à l'Assemblée générale : 15
représentants titulaires (+ 15 suppléants) :

- ↳ 6 représentants au CA du GIP
 - ↳ SG du CNOSF et SG du CPSF
 - ↳ 1 des co-présidents de la CAHN
 - ↳ 1 représentant de la Commission des territoires
 - ↳ 2 représentants FD olympiques supplémentaires
 - ↳ 1 représentant FD non olympiques supplémentaire
 - ↳ 1 représentant du sport professionnel supplémentaire
 - ↳ 1 représentant FD paralympiques
- ↳ Elus lors de l'GE du CNOSF le 19 mars 2019.

2- POINT DE SITUATION

LE HAUT NIVEAU ET LA HAUTE PERFORMANCE

Concernant le haut niveau, la Ministre a bien précisé que le système français permettait l'épanouissement des meilleurs espoirs pour leur permettre d'accéder au haut niveau. Elle a indiqué aussi que nous pouvons progresser pour ce qui est du passage du haut niveau à la haute performance, avec l'objectif que des finalistes deviennent médaillés et que le bronze et l'argent se transforment en or.

Ce sera une des missions principales de la cellule dirigée par Claude Onesta :

Renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des JOP de Paris 2024, d'une part en mobilisant les moyens financiers, humains et organisationnels nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs et, en particulier, aux sportifs à fort potentiel olympique et paralympique et, d'autre part, en soutenant toutes les fédérations sportives organisant des disciplines de haut niveau ;

Il sera ainsi mis l'accent sur des aides à destination des meilleurs potentiels de performance à l'horizon 2024 avec un possible « salaire » à hauteur de 3000 euros/mois pour permettre une préparation dénuée de contraintes matérielles.

Le sujet de la détection des talents (le Ministère de l'Education nationale semble plus ouvert) reste entier et celui de l'après carrière doit pouvoir trouver davantage de solutions dans le cadre de l'Agence avec une association des différents acteurs au projet de l'athlète.

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Le deuxième enjeu de l'Agence est de mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des pratiques sportives pour tous les publics, s'inscrivant notamment dans le cadre de la pratique sportive fédérée.

En la matière, il s'agit de :

- Soutenir, dans le cadre de la doctrine d'action collégiale partagée au sein du groupement, des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, impulsant de nouvelles dynamiques liées au sport. A ce titre, l'accompagnement des projets de développement des fédérations et de leurs déclinaisons territoriales, la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, ainsi que le soutien aux équipements structurants au regard de la politique sportive nationale, bénéficient prioritairement des financements de l'Etat affectés au groupement.
- Promouvoir le rôle sociétal des associations sportives et des bénévoles qui les animent.

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

La Ministre a clairement indiqué que les politiques publiques ne devaient pas prendre le pas sur le projet associatif (c'est une grande et remarquable première). Il faut regarder avec réalisme et objectivité les courbes d'évolution des pratiques.

Depuis 2001, le mouvement sportif a perdu près de 9 000 clubs fédérés soit en moyenne 500 par an, tandis que près de 12 000 clubs sportifs se créent chaque année.

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel en moyenne annuelle au cours des 4 dernières années Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	18 547	22,2%
Sports	12 764	15,3%
Clubs de loisirs, relations	7 708	9,2%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	6 166	7,4%
Education, formation	4 877	5,8%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 882	4,6%
Action socioculturelle	3 733	4,5%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3 163	3,8%
Environnement, cadre de vie	2 913	3,5%
Santé	2 941	3,5%
Information, communication	1 831	2,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1 842	2,2%
Interventions sociales	1 767	2,1%
Préservation du patrimoine	1 512	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	1 368	1,6%
Activités politiques	1 477	1,8%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1 088	1,3%

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

Il va de soi que si nous ne mettons pas en place des mesures d'accompagnement la tendance va demeurer et très vite le nombre de clubs sportifs non fédérés (environ 140 000 aujourd'hui) va dépasser le nombre de clubs fédérés (autour de 160 000).

Plusieurs explications sont recevables pour comprendre le pourquoi de cette évolution. Parmi celles-ci il en est une admise désormais par le Ministère des sports, à savoir que le lien financier avec les clubs a été essentiellement fait au niveau territorial et que cette dimension éloignée du dispositif fédéral a été renforcée par le traitement des dossiers CNDS par les DRJS.

2 - POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

Cet aspect d'éloignement des Clubs du système fédéral, ajouté à la difficulté de cohérence entre le projet fédéral et les obligations liées au respect des objectifs de politique publique, ont contribué peu à peu à une forme de repli des clubs existants sur eux-mêmes et à ce que les nouveaux inscrits ne voient pas suffisamment d'intérêt à une démarche fédérale.

2- POINT DE SITUATION

LE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL, LA PRÉDOMINANCE DU PROJET FÉDÉRAL ET DES CLUBS

La reconnaissance du projet associatif et de lui seul, tant au niveau du club que de la Fédération, est une vraie espérance d'inverser les tendances. C'est une opportunité qu'il faut saisir résolument même si elle peut poser certaines difficultés au démarrage. Nous allons proposer un accompagnement qui s'appuiera sur l'état des lieux réalisé.

Il faut que chacun réalise dès à présent que, ce dont le Mouvement sportif va disposer pour asseoir son développement, va passer globalement de 20 à 140M, ce qui est loin d'être anodin et devrait être logiquement apprécié comme tel.

2- POINT DE SITUATION

2019, ANNÉE DE TRANSITION ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'enquête réalisée doit permettre d'établir un accompagnement ponctuel ou dans la durée, des fédérations qui en auront exprimé le besoin. L'objectif est que toutes les fédérations soient en situation d'avoir « un plan de développement fédéral » bâti du sommet vers les clubs pour 2020.

- ↳ Pour 2019 : Aujourd'hui, une trentaine de FD dans une expérimentation de répartition des fonds sur la base du projet fédéral de développement.
- ↳ Le CNOSF s'engagera sur l'accompagnement de la démarche fédérale d'élaboration du projet en concertation avec les clubs, quand ce projet n'a pas été conçu ainsi.

2- POINT DE SITUATION

LES POLITIQUES TERRITORIALES

Entre elles, les collectivités territoriales sont demandeuses de plus d'échanges, de clarté et de cohérence. Ce sera l'objet de la conférence des financeurs (associant aussi l'Etat et le mouvement sportif) avec l'apport de parlements régionaux du sport où d'autres acteurs pourront s'exprimer.

Une relation harmonieuse entre politiques fédérales et politiques territoriales de développement prendra du temps, c'est un sujet complexe bien connu. Certaines régions ont fait part de leur volonté d'être territoires d'expérimentation avec pour certaines des perspectives de financement accru.

Si cette phase de meilleure adéquation entre politiques fédérales et territoriales de développement prendra du temps, elle est néanmoins porteuse de beaucoup d'espoirs pour les clubs et donc pour les Fédérations.

2- POINT DE SITUATION

LE BUDGET DE L'AGENCE

La Ministre s'est battue pour obtenir près de 350M pour l'Agence.

A nous d'être opérationnels pour les utiliser au mieux et ce dès 2019 et d'ores et déjà préparer les années 2020-2024.

2- POINT DE SITUATION

LES ASPECTS LÉGISLATIFS

Il n'y a pas de loi globale en vue dans l'immédiat.

Il faudra néanmoins ajuster le code du sport pour permettre à l'agence de fonctionner.

Aujourd'hui il est acté le transfert des moyens du CNDS à l'agence.

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

LES CTS

Pour ce qui est des CTS, la Ministre a proposé que l'on analyse les RH pour les besoins de l'Agence et en tenant compte de ses missions.

Le Premier Ministre a validé un report de décision avec étude plus approfondie des évolutions possibles du dispositif.

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

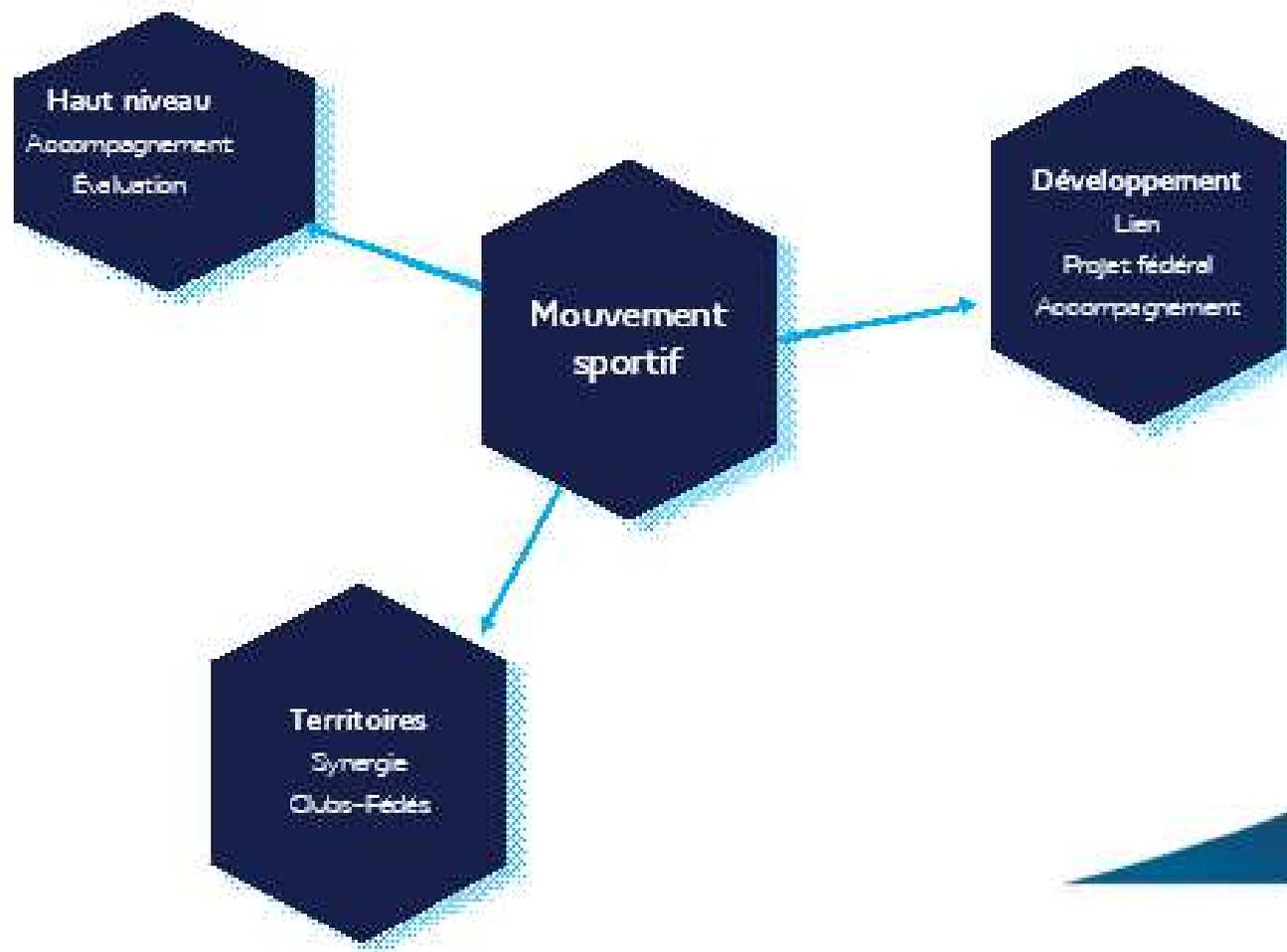
- Le projet du mouvement sportif
- L'agenda
- La méthode

3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

LE PROJET DU MOUVEMENT SPORTIF

Au-delà de la création de l'Agence, il est important que nous ayons un projet du mouvement sportif écrit et partagé. Il devra indiquer notre vision du mouvement sportif de demain, notamment dans la perspective des JOP de 2024 et au-delà.

Nous serons beaucoup plus forts si nous le portons, fédérations et structures déconcentrées, de manière unitaire et volontariste. Ce projet comportera des éléments à court terme (articulation avec l'Agence, Haut niveau, détection), à moyen terme (Développement fédéral, innovations) et à plus long terme (territoires).



3- PERSPECTIVES IMMÉDIATES

L'AGENDA

- Le projet :
 - ↳ Excellence sportive
 - ↳ Excellence sociale
 - ↳ Excellence Santé & Bien-être
 - ↳ Excellence environnementale
 - ⇒ Evolution du modèle du mouvement sportif fondé sur le club, la fédération, le CNOSF
- Projet soumis au vote en Assemblée générale le 28 mai 2019.
- Ce vote sera précédé de plusieurs réunions de travail, y compris 4 réunions institutionnelles avec les FD (janvier, février, mars, avril).

